



Aéroports de Paris et l'Etat ont formellement signé le Contrat de Régulation Economique 2016-2020

Aéroports de Paris et l'Etat ont formellement signé ce jour le contrat de régulation économique portant sur la période 2016-2020. Les principales caractéristiques de ce contrat, dont l'économie a été arrêtée le 29 juillet 2015, ont été présentées dans le communiqué de presse publié le 29 juillet 2015 et disponible sur le site internet www.aeroportsdeparis.fr.

Le Contrat de Régulation Economique 2016-2020 est accessible sur le site internet du Groupe : www.aeroportsdeparis.fr

Agenda

- Prochaine publication trafic :
 - **Lundi 14 septembre 2015** : trafic du mois d'août 2015
- Prochaine publication des résultats :
 - **Mardi 3 novembre 2015** : Chiffre d'affaires des neuf premiers mois de 2015

www.aeroportsdeparis.fr

Relations Investisseurs : Aurélie Cohen + 33 1 43 35 70 58 – invest@adp.fr
Contact presse : Elise Hermant + 33 1 43 35 70 70

Aéroports de Paris construit, aménage et exploite des plates-formes aéroportuaires parmi lesquelles Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le Bourget. En 2014, Aéroports de Paris a accueilli près de 93 millions de passagers sur Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly, 2,2 millions de tonnes de fret et de courrier et plus de 41 millions de passagers au travers d'aéroports gérés à l'étranger.

Bénéficiant d'une situation géographique exceptionnelle et d'une forte zone de chalandise, le Groupe poursuit une stratégie de développement de ses capacités d'accueil et d'amélioration de sa qualité de services et entend développer les commerces et l'immobilier. En 2014, le chiffre d'affaires du Groupe s'est élevé à 2 791 millions d'euros et le résultat net à 402 millions d'euros.

Siège social : 291, boulevard Raspail, 75014 PARIS. Société anonyme au capital de 296 881 806 euros. 552 016 628 RCS Paris.